

*Prolongation des heures de séance*

l'étude de toutes ces mesures législatives. Il est assez difficile pour nous de collaborer avec un gouvernement comme celui-là, mais nous ne pouvons certainement pas faire la planification à sa place.

Le ministre d'État ferait mieux de ne pas défendre lui-même sa cause. Il devrait plutôt demander à quelqu'un de le faire pour lui. Le gouvernement a eu presque quatre ans pour faire adopter ses mesures législatives à la Chambre des communes. Il y a plusieurs projets de loi importants que le gouvernement a tardé à présenter à la Chambre. Tous les Canadiens se demandent comment il se fait qu'ils n'ont pas encore été adoptés. Je les énumérerai plus tard. Tout le monde sait qu'il est absolument impossible de faire adopter tous ces projets de loi entre le 13 juin et la fin de juin, même si l'opposition était assez stupide pour les accepter tous. En réalité, nous nous opposons fermement à certains de ces projets de loi.

Un gouvernement qui ne sait pas gérer ses affaires ne mérite pas de diriger le pays. Il mérite d'être défait aux prochaines élections, et c'est exactement ce qui arrivera au gouvernement actuel. Ce dernier essaie de faire croire aux Canadiens que, malgré sa majorité écrasante, il est impuissant devant ce que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) appellerait probablement une opposition minuscule. Nous sommes en effet une très petite opposition. Les Canadiens peuvent-ils croire qu'une poignée de députés de l'opposition peuvent empêcher le gouvernement, qui jouit d'une majorité sans précédent, de faire adopter des lois à la Chambre des communes? Personne ne le croirait. Si c'est vrai, le public doit croire que nous faisons face à un géant aux pieds d'argile.

[Français]

Un gros colosse aux pieds d'argile, un colosse gros et puissant en apparence mais qui n'est pas capable de passer son programme à cause d'une petite poignée de députés de l'Opposition.

[Traduction]

Comment prendre au sérieux un gouvernement qui nous dit qu'il siègera tout l'été, comme le dit la motion, alors que le ministre déclare qu'il n'aura besoin de siéger que jusqu'au 15 juillet? Le gouvernement propose que nous siégions tout l'été et ensuite, il refuse d'accorder à l'opposition plus de cinq jours pour discuter la mesure législative probablement la plus importante jamais présentée à la Chambre des communes depuis que le Parlement s'est réuni pour la première fois en 1867. Je parle, bien sûr, du projet de loi C-130 sur le libre-échange qui aura des répercussions dans chacune de nos vies. Le gouvernement nous dit qu'il a besoin de tout l'été pour discuter des affaires du pays, mais il ne nous donnera que cinq jours pour discuter la plus importante mesure législative de toute l'histoire de la Chambre. Il se contredit, c'est ridicule. Je n'aurais jamais pensé que les ministériels auraient le culot d'essayer de nous faire avaler ça.

[Français]

C'est une longue anguille à avaler que de se faire dire que nous devons siéger tout l'été pendant deux mois, mais que nous nous ferons accorder seulement cinq jours pour discuter du projet de loi le plus important que ce gouvernement et que

plusieurs gouvernements précédents ont jamais présenté devant la Chambre des communes.

Madame la Présidente, qu'est-ce qui pourrait motiver le gouvernement à garder l'Opposition à la Chambre durant tout l'été? Je me suis gratté la tête hier soir, je pensais à cela chez moi et je me suis dit: Qu'est-ce qui peut bien leur avoir passé par la tête? A un moment donné, j'ai vu à l'écran le premier ministre qui était en train de faire de la campagne électorale, qui était dans la circonscription de Joliette et qui, aujourd'hui, est rendu dans la circonscription d'Alma pour essayer de rescapper son candidat, M. Bouchard, dont la campagne coule à pic dans Lac-Saint-Jean, et là je me suis dit: Est-ce que cela ne serait pas parce que le premier ministre a un plan diabolique, c'est-à-dire celui de pouvoir, dans son cas, passer tout l'été à faire une précampagne électorale à travers le pays, alors que ses frais de déplacement sont payés par les contribuables?

Parce que là, c'est le premier ministre qui se déplace, ce n'est pas le parti conservateur qui paye l'avion comme cela va se produire durant la campagne électorale. Là, ça va être aux frais du parti conservateur. De plus, les frais de déplacement vont être limités par la Loi électorale. Dans le moment, ça ne coûte rien au parti conservateur pour faire de la campagne électorale, ça ne coûte rien au parti conservateur pour distribuer des gros bonbons dans toutes les régions. Parce que si on regarde le programme qu'est en train de suivre le premier ministre, c'est de se déplacer de région en région et d'échapper des gros morceaux, presque un milliard de dollars, dernièrement, en termes de développement régional, qui a été annoncé au Québec. Alors, que l'on ne me dise pas que cela n'a pas de relation avec l'élection partielle qui est en cours.

Alors l'idée est simple: c'est de clouer l'Opposition à la Chambre des communes durant l'été. Il ne suffit même pas du tiers du caucus conservateur pour maintenir quand même une majorité à la Chambre et, pendant ce temps-là, la campagne électorale suit son cours à travers le pays, et les partis d'opposition sont gelés à la Chambre des communes. Les contribuables font les frais de la campagne électorale conservatrice en absorbant les frais de déplacement du premier ministre et de sa suite, et en absorbant le coût des cadeaux que le premier ministre distribue à chaque arrêt, à chaque aéroport. C'est peut-être cela qu'est le plan.

[Traduction]

Le gouvernement est parti dans une mauvaise voie cette année. Il n'a jamais fait une aussi bonne blague que l'année dernière quand il a prétendu qu'il était urgent d'étudier les projets de loi C-55 et C-84, sur l'immigration et la détermination du statut de réfugié. La question ne pouvait pas attendre, disait-il. Il voulait siéger durant l'été et il l'a fait. Il a respecté le Règlement cependant. Il en a tenu compte au lieu de le mettre de côté. En effet, il a invoqué l'article 5 du Règlement, que je n'ai pas besoin de lire à la Chambre et qui dit simplement que le gouvernement peut s'adresser à la présidence s'il juge qu'il y a urgence. Il lui soumet ses raisons et la présidence rend son jugement.